



NF./Réf: FB.AG.2006.215

Paris, le 3 mars 2006

Madame,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la réforme du statut des stagiaires prévue dans le cadre du projet de loi pour l'égalité des chances, et je vous en remercie.

Comme vous le savez, le Gouvernement a proposé un certain nombre de mesures tendant à donner un cadre législatif aux stages en entreprise et le groupe socialiste, dont je suis, partage l'idée qu'il est absolument nécessaire de donner un cadre législatif et réglementaire aux stages aux fins d'en limiter les abus et les dérives.

Cependant, les concessions minimales consenties par le Gouvernement ne sont à nos yeux qu'un timide premier pas qu'il s'agissait de consolider dans un sens favorable aux jeunes apprentis et travailleurs.

C'est pourquoi, lors de l'examen dudit projet de loi à l'Assemblée nationale, j'ai pu défendre, avec mes collègues socialistes, un ensemble de propositions visant à encadrer les stages juridiquement et pédagogiquement (soumission du stage au code du travail, obligation de la convention de stage, d'y expliciter les capacités d'accueil et d'encadrement,..), à établir un système de tutorat au bénéfice de la formation du jeune stagiaire, à préciser que le stage doit avoir une durée déterminée fixée dans la convention, laquelle durée devant être prise en compte, en cas d'embauche, comme période d'essai dans le calcul de l'ancienneté, ou, enfin, à obliger à la rémunération financière du stagiaire tout comme au remboursement de ses frais d'hébergement, de transport ou de restauration.

Toutes ces propositions ont été rejetées en bloc par la majorité gouvernementale, à l'exception de notre amendement précisant que l'indemnisation due par l'employeur au stagiaire pour un stage de plus de trois mois doit être effectuée sous forme d'argent.

Nos autres propositions n'ont pu même être votées, eu égard au recours du Premier ministre à la procédure d'adoption *de facto*, prévue à l'article 49, alinéa 3, de notre Constitution, du projet de loi pour l'égalité des chances.

Le réforme des stages annoncée n'a donc pu être débattue dans son ensemble à l'Assemblée nationale, comme ce fut davantage le cas encore pour le contrat dit « de première embauche » (CPE) introduit par amendement gouvernemental. Ce contrat, comme vous devez le savoir, instaure une période d'essai de deux ans pour le jeune travailleur, qui peut en outre être licencié sans motif ni procédure autre qu'une lettre de l'employeur avec accusé de réception.



Loin d'assurer au jeune une protection contre les abus dont il fait souvent l'objet sur le marché du travail, le Gouvernement a ainsi fait le choix d'acter la précarité du contrat de travail destiné spécialement aux moins de 26 ans, après l'avoir prévu pour les salariés des petites entreprises (contrat nouvelle embauche).

Aussi, dans ces conditions, le groupe socialiste n'a eu d'autre choix que d'engager une motion de censure contre l'actuel Gouvernement pour dénoncer sa politique générale de déconstruction du droit du travail, notamment à l'égard des jeunes, qui dépasse malheureusement et largement le strict champ du stage professionnel.

En effet, rien n'empêchera qu'un jeune ne subisse plusieurs CPE au sortir d'un éventuel stage, annulant ainsi tout l'effet bénéfique du *minima* instauré en la matière par l'actuel projet de loi. Rien ne prévoit non plus, et c'était là une de nos propositions qui n'ont pas pu être débattues, que la période de stage puisse être prise en compte dans la période d'ancienneté professionnelle.

Aussi, et fermement, le parti socialiste entend défendre les droits des jeunes travailleurs et proposer des solutions alternatives à la précarisation des contrats de travail, comme par exemple le contrat formation.

Conscient que cette réponse ne pourra pleinement vous satisfaire, je vous assure que le groupe socialiste fait et fera tout ce qui est actuellement en son pouvoir pour dénoncer le mépris de l'actuel Gouvernement tant pour le débat parlementaire que pour les droits des travailleurs, jeunes en particulier, à obtenir et conserver un emploi dans des conditions dignes et sécurisées.

J'espère sincèrement que nous aurons la possibilité prochaine d'inverser la marche infernale qui vient d'être avalisée, sans vote, à l'Assemblée nationale.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations les plus distinguées.

François BROTTES